

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités tenue à l'Hôtel Plaza Québec, le 7 juin 2007.

RÉSOLUTION CA-07-06-2007/26
Promouvoir l'utilisation du matériau bois comme composante principale dans la construction d'édifices publics

ATTENDU QUE le secteur forestier traverse la pire crise de son histoire et ses impacts sur l'avenir des communautés locales;

ATTENDU QUE le développement local, de plus de 200 municipalités monoindustrielles repose exclusivement sur l'exploitation forestière;

ATTENDU QUE la forêt est un levier de développement local et régional;

ATTENDU QUE l'occupation dynamique du territoire passe par l'exploitation et la mise en valeur des ressources naturelles, telle la matière ligneuse;

ATTENDU QUE la mobilisation de tous les acteurs du milieu est une condition essentielle au succès des solutions à mettre en place afin de minimiser l'impact de cette crise qui affecte durement les régions du Québec;


ATTENDU QUE la transformation du bois est moins énergivore que celle de l'acier, et qu'en ce sens, elle se rapproche des principes de développement durable;

IL EST PROPOSÉ PAR : **M. Magella Émond**
ET APPUYÉ PAR : **M. Philippe Barette**

QUE la FQM fasse la promotion de l'utilisation du matériau bois comme composante principale dans les projets de construction d'édifices publics, commerciaux et résidentiels, tant auprès de ses membres qu'auprès du gouvernement.

Résolution adoptée à l'unanimité

Copie vidimée de la résolution adoptée par le conseil d'administration de la FQM le 7 juin 2007.



M. Jean Maurice Latalippe
Directeur général
Secrétaire de la corporation

7 juin 2007
Date